

ACTUALITÉS ERGOTHÉRAPIQUES

Postes à titre d'éditrices ou éditeurs thématiques bénévoles

Les éditrices et éditeurs thématiques sont des experts en contenu qui ont une approche collaborative de l'édition. Les sujets d'*Actualités ergothérapeutiques* reflètent le souffle de notre profession.

Les responsabilités de éditrice or éditeur thématique incluent l'évaluation des articles pour déterminer s'ils conviennent à la publication, fournir des commentaires constructifs aux auteures ou auteurs et aider avec la sollicitation d'articles. Une description complète des responsabilités se trouve ci-dessous. [Cliquez ici pour accéder aux descriptions des thèmes.](#)

Pour en savoir plus sur les postes à pourvoir, consultez la page web d'*Actualités ergothérapeutiques* ou l'Hebdo de l'ACE. Postuler, veuillez envoyer votre curriculum vitae et une lettre décrivant votre intérêt et votre expérience à otnoweditor@caot.ca.

DESCRIPTION DU RÔLE D'ÉDITRICE OU ÉDITEUR THÉMATIQUE

1. Fournir votre expertise dans un domaine spécifique de l'ergothérapie;
2. Fournir de l'aide pour l'élaboration de contenu pertinent pour un thème d'*Actualités ergothérapeutiques*;
3. Fournir une opinion d'expert à la rédactrice or rédacteur en chef d'*Actualités ergothérapeutiques* concernant les préoccupations des ergothérapeutes sur la pratique.
4. Évaluer les propositions et/ou les articles pour déterminer s'ils conviennent à la publication;
5. Fournir une rétroaction constructive aux auteures or auteurs;
6. Aider avec la révision d'articles;
7. Servir de mentor pour les auteures or auteurs pour les aider à écrire sur le thème;
8. Aider à solliciter des articles;
9. Respecter la confidentialité des documents soumis pour publication;
10. Assurer la liaison avec la rédactrice en chef d'*Actualités ergothérapeutiques*;
11. Identifier et gérer les conflits d'intérêts.
12. Réviser la description du thème sur une base annuelle pour s'assurer que le thème continue d'être pertinent pour les membres de l'ACE et qu'il reflète les thèmes des articles.
13. Les éditeurs thématiques se réuniront trois fois par an. La participation aux réunions est basée sur la disponibilité.
14. Les éditrices or éditeurs thématiques doivent être membres de l'ACE.